



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée de l'air et de l'espace

Question au Gouvernement n° 3049

Texte de la question

CREATION D'UNE CITE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

M. le président. La parole est à M. François Scellier, pour le groupe de l'UMP.

M. François Scellier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

En raison de la situation économique et sociale de la Plaine de France, l'État et les collectivités territoriales ont lancé un grand projet de développement confié à un établissement public d'aménagement créé en 2002 à l'initiative du Gouvernement. Le mandat qu'a reçu le préfet de région pour la négociation du contrat de projet considère la Plaine de France comme un territoire prioritaire, au même titre que les nouvelles opérations d'intérêt national.

Dans ce cadre, la création d'une cité de l'air et de l'espace de dimension internationale, s'appuyant sur le musée de l'air du Bourget et s'intégrant dans le renouvellement urbain de ce secteur, constituerait un projet emblématique marquant l'ambition des pouvoirs publics pour ce territoire.

Outre l'image positive qu'il lui donnerait, il serait à la fois une vitrine de l'aéronautique, un facteur de formation de la jeunesse, un vecteur de développement urbain et économique. Il concerne aussi bien l'aéronautique civile que militaire, et comporte également d'évidentes dimensions culturelles et touristiques. Il présente de ce fait un intérêt national et international, qui va très au-delà de la Plaine de France, et concerne plusieurs ministères.

Ce projet a fait l'objet du rapport Canchy-Le Mièrre commandé par votre prédécesseur, lequel s'était prononcé en sa faveur. Les collectivités territoriales concernées, tant en Seine-Saint-Denis que dans mon département du Val-d'Oise, ont manifesté à plusieurs reprises leur soutien à ce projet et s'interrogent sur la volonté du Gouvernement à cet égard.

M. Jean-Christophe Lagarde. Très bien !

M. François Scellier. Compte tenu de ces éléments, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour lancer ce grand projet dans le cadre du contrat de projet 2007-2013. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Vous évoquez, monsieur Scellier, l'avenir du musée de l'air et de l'espace, et le rôle qu'il peut jouer dans le développement du territoire de la Plaine de France,...

M. Jean-Christophe Lagarde. Tout à fait !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. ...situé entre les deux départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Ce musée possède des collections, notamment d'avions de la première moitié du XXe siècle, dont je tiens à souligner l'intérêt. Cependant, il doit évoluer si l'on veut en faire une vitrine de toutes les activités aéronautiques et spatiales. Ni la France ni l'Europe ne disposent d'un musée comparable au musée national de l'air et de l'espace de Washington, qui attire des millions de visiteurs chaque année. Il y a là un moyen de développement territorial intéressant en même temps que l'occasion de montrer ce que les technologies françaises et européennes sont et seront capables de réaliser dans le domaine aéronautique et spatial.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le député - qui êtes également président de l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France -, j'ai souhaité que le préfet de région intègre cet élément dans le contrat de projet.

M. Henri Emmanuelli. Et Toulouse ?

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Il ne s'agit pas seulement d'imaginer un musée moderne, capable de présenter nos nouvelles technologies, mais aussi de faire du site du Bourget un pôle de développement industriel et de formation, le tout autour de l'aéronautique.

Au-delà de la négociation du contrat de projet État-région, le tour de table financier peut être l'occasion de faire intervenir des parties prenantes privées, sous la forme d'un partenariat entre le public et le privé. De grands musées modernes sont en effet susceptibles d'associer à leur développement des partenaires privés, et c'est dans cet esprit que nous allons travailler ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. François Scellier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3049

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 novembre 2006